que J'ai dit—même si on ne partage pas mes vues—n'a offensé les honorables sénateurs qui diffèrent d'opinion avec moi.

L'honorable Lionel Choquette: Honorables sénateurs, cet après-midi j'ai l'intention de commenter la motion que le comité a, dans un esprit de parti, adopté ce matin. La motion se lit ainsi:

Le comité recommande qu'il ne soit pas donné suite au bill; de plus, le comité est d'avis que le gouverneur de la Banque du Canada ne s'est pas rendu coupable d'inconduite dans l'exercice de ses fonctions.

A mon sens, c'est la décision la plus grotesque et la moins réfléchie qu'un comité du Sénat ait jamais prise. Tout le monde avoue que ce monsieur ne peut plus continuer à exercer ses fonctions. Néanmoins, voici qu'un comité du Sénat refuse d'adopter la loi qui tend à mettre un terme à l'emploi du gouverneur, homme qui ne sert plus le bien commun du pays.

Le chef de l'opposition libérale lui-même, à la Chambre des communes, a admis maintes fois que M. Coyne n'est plus utile dans le poste qu'il occupe. Lors d'une conférence de presse où on lui avait demandé s'il était d'avis que M. Coyne devait démissionner dès maintenant, M. Pearson a répondu:

Je déclare qu'il n'a plus aucune utilité en tant que gouverneur.

Le 22 juin 1961, il a dit:

J'espère que, si cette controverse doit se continuer, il faudrait mettre cartes sur table. Mais je conviens qu'elle n'aurait pas dû avoir lieu et qu'il faudrait la terminer le plus tôt possible. Je ne veux sûrement pas dire ou faire quoi que ce soit qui envenimerait la discussion, l'amplifierait ou la prolongerait, car elle a diminué le prestige du Canada.

La majorité libérale au Sénat va donc à l'encontre des opinions exprimées par son propre chef en refusant, par parti pris, de mettre un terme à l'emploi d'une personne qui n'a plus d'utilité.

Samedi dernier, comme il est consigné à la page 1153 du compte rendu du Sénat, le sénateur d'Inkerman (l'honorable M. Hugessen) a dit ce qui suit:

Je ne commenterai pas, cet après-midi, les opinions de M. Coyne sur les questions de politiques officielles qu'il a exprimées dans un certain nombre de discours qu'il a prononcés, je crois, depuis la fin de 1959. Je dois ajouter que je ne partage pas du tout une foule d'opinions de M. Coyne quant à la voie que notre pays devrait suivre en ce qui concerne

sa politique économique. Quand j'affirme cela, je crois parler non seulement en mon nom personnel mais, d'une façon générale, au nom du parti qui siège de ce côté-ci du Sénat.

Il montrait le côté que son parti occupe au Sénat et c'est à ce côté-là que je m'adresse.

Voilà un honorable sénateur qui a déclaré que M. Coyne suivait une voie qui faisait du tort au Canada, et qui mettrait notre pays dans le pétrin. Maintenant que le moment est venu de mettre fin au mandat d'un homme dont les opinions font du tort à la bonne marche des affaires de notre pays, l'honorable sénateur refuse de le faire.

Certains honorables vis-à-vis chercheront peut-être à dire, pour excuser le comportement des membres de leur parti au comité, comportement qu'ils se proposent d'adopter de toute évidence, que le gouverneur remettra sa démission, mais nous avons déjà entendu cette version. De fait, il n'est pas question de démission et, en réalité, d'après les propos tenus par le gouverneur lui-même, il se pourrait encore qu'il juge bon de s'accrocher à sa fonction. Il a parlé, à maintes reprises, du conseil ou de l'opinion que lui avait donné son prédécesseur, à savoir qu'un gouverneur de la Banque pouvait être fondé à refuser de démissionner quand un différend surgissait entre le gouverneur et le gouvernement et que des élections étaient imminentes.

Quel prix ce fier banquier va-t-il demander pour sa démission? L'assurance par écrit du premier ministre qu'il n'y aura pas d'élections avant l'expiration de son mandat en décembre prochain? «Tiré par les cheveux» direz-vous peut-être mais, honorables collègues, quand on traite avec quelqu'un du calibre de M. Coyne, il faut envisager comme du domaine du possible une pareille éventualité.

Il n'y a pas démission, et il n'y en avait pas quand le comité a adopté, par une majorité fondée sur l'esprit de parti, le rapport rédigé de mauvaise foi, dont nous sommes saisis. Que les sénateurs libéraux ne tentent pas de se camoufler derrière le bouclier que M. Coyne a cherché à leur fournir. Ce n'est pas un bouclier; il ne leur sera pas utile; il ne les protégera pas contre la situation à laquelle ils doivent faire face, contre le fait que ceux qui constituent la majorité au comité leur demandent de maintenir en fonctions un gouverneur qui, par son propre aveu, n'est plus en mesure de servir le pays.

Quel raisonnement étrange, quelles circonvolutions cérébrales, quelle pression secrète a motivé cette brusque volte-face?

A l'occasion de la deuxième lecture de la mesure, les honorables sénateurs d'en face, qui faisaient aussi partie du comité, ont dit avec énergie qu'il fallait que M. Coyne s'en